



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 20h00
(Sottens, à l'Emetteur)**

01. Ouverture de la séance

Le Président, Christophe Korber ouvre la séance à 18h31.
Mme Schaer pour la presse est présente, ainsi qu'un observateur.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

02. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Christophe Korber demande s'il y a un commentaire ou une remarque.

Florine Joss demande pourquoi il n'y a pas de projet de zone 30km/h pour le village de Chardonney. Une demande avait été déposée en 2020 pour la création d'une telle zone dans le village.

Christophe Korber demande à ce que cette question soit reprise sous « Divers et propositions individuelles ».
Il demande si une modification dans le PV est souhaitée.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

03. Communications du Président

Christophe Korber remercie les commissions pour leur travail tout au long de l'année.

Il ajoute souhaiter recevoir le plus rapidement possible les décomptes d'heures des membres de commissions.

Il rappelle la nécessité de remettre les copies signées des rapports de commissions lors de chaque séance du Conseil.

Il termine par remercier la Municipalité ainsi que l'administration pour la qualité des Préavis.

04. Communications de la Municipalité

René Pernet :

PACom

Pour rappel, en septembre, une demande écrite avait été adressée à chaque opposant pour une levée de leur opposition. Depuis, plus de la moitié des trente-trois oppositions a été retirée.

Il y a une semaine, la Municipalité a reçu une réponse du canton suite aux négociations qui ont eu lieu le 8 août. La grande majorité des demandes de modifications a été acceptée. Une demande a été refusée suite à la découverte d'un document manquant dans le cadre d'une procédure d'autorisation datant des années 80. Une autre demande va être corrigée.

L'étape suivante consistera en une mise à l'enquête complémentaire en janvier 2024. Une séance publique aura lieu le 15 janvier. Un tout-ménage sera déposé la semaine prochaine pour l'ensemble des habitants ainsi qu'un courrier aux propriétaires ne vivant pas sur la commune.

La levée des oppositions restantes sera normalement faite devant la séance du Conseil du 18 mars prochain.

Bernard Krieg :

AIEHJ – Eau potable - Réservoir des Esserts

Des sondages sont actuellement en cours afin d'analyser la nature du terrain à proximité du réservoir. Le but étant d'établir des variantes constructives. Préalablement une demande d'autorisation a dû être faite auprès du canton avant de débiter ces travaux de sondages.

Eaux claires - Améliorations foncières (étape 2)

Ce point sera abordé lors de la présentation du Préavis 21-2023 : Demande de crédit pour les chemins (AF 2).

Berges du Vany

Les travaux sont terminés. Un aménagement pour le passage du bétail a été créé ainsi que la pose de clôtures et la réalisation de plantations.

La demande de subventions a été déposée auprès du canton.

Eaux usées - STEP

Actuellement il y a du retard dans les travaux d'entretien, notamment à Villars-Tiercelin. Malgré la bonne réception des pièces, les entreprises mandatées ne se rendent pas ou difficilement sur place. Des pannes du côté de la STEP de Sottens ont aussi eu lieu.

Routes et chemins

Les travaux d'étude d'Infralab vont débiter avec du retard. Les premiers résultats seront présentés après les relevés prévus début 2024.

Zones 30 km/h

La première étape d'un projet de zone 30km/h du côté de Villars-Tiercelin au chemin de la Laiterie et du Creux à la Reine a été réalisée.

Le canton a donné ses recommandations concernant la signalisation. Au regard des coûts de cette dernière, la Municipalité a mandaté une entreprise pour l'étude et la proposition d'une signalétique moins onéreuse. Un panneau de début/fin de zone 30km/h et un marquage au sol sont les propositions retenues. A la suite de cela une demande a été déposée auprès des autorités cantonales qui ont validé la proposition optimisée.

Cette zone avait été retenue suite à des comptages routiers et par la constatation qu'un certain nombre de véhicules transite par le chemin du Creux à la Reine en suivant les indications du GPS.

Reprise de la question posée par Florine Joss en début de séance concernant Chardonney.

La route de Bellevue est en affectation de catégorie supérieure, engendrant une procédure plus complexe auprès du canton.

Florine Joss rappelle qu'il y a une route de contournement, les bus pourraient l'emprunter au lieu de traverser le village. Bernard Krieg répond que l'implantation d'arrêts de bus sur ce type de route serait potentiellement dangereuse.

Fin novembre la Municipalité a reçu un courrier faisant l'objet de la mise en conformité des arrêts de bus. Cela dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), entrée en vigueur au début 2004.

Au sein de la commune, dix arrêts sont jugés non conformes. Dans un contexte de responsabilité partagée entre tous les acteurs concernés, la commune a la responsabilité de rendre ses arrêts de bus accessibles à toute personne utilisant l'espace public de manière autonome. Un délai de vingt ans avait été donné pour la mise en conformité de ceux-ci et ce délai expire en janvier 2024. A ce stade une personne en situation de handicap qui ne pourrait pas utiliser un arrêt de bus pourrait faire appel à un service complémentaire facturé à la commune.

Energie - Etude des bâtiments communaux

L'entreprise Ace-Tech lancera des travaux d'études lorsque les températures seront plus basses.

Plan énergie et climat communal (PECC)

La Municipalité et la commission énergie ont travaillé en profondeur pour une meilleure compréhension du PECC. Les travaux pour l'élaboration des mesures se poursuivent. Une présentation au canton sera faite en temps voulu pour une validation de la démarche.

Rappel de la date pour la soirée « Bonnes ondes » qui aura lieu le 8 février 2024 au collège de Sottens.

Borne de recharge à Peney-le-Jorat

La Municipalité a reçu l'offre d'un prestataire. Avant de poursuivre, certains éléments de celle-ci doivent être clarifiés.

Eolien

Une rencontre a eu lieu le 27 novembre dernier avec les sociétés Alpiq et Kohle Nussbaumer dans le but d'obtenir des informations. La Municipalité poursuit son travail.

05. Préavis No 20-2023 : Budget 2024

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La commission des finances présente son rapport.

Le Président ouvre la discussion, un chapitre après l'autre.

Tout d'abord il demande s'il y a des questions sur le Préavis.
Il n'y a pas de question.

Chapitre No 1 - Administration générale

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 2 - Finances

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 3 - Domaines et bâtiments

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 4 - Travaux

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 5 - Instruction publique et cultes

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 6 - Police

Il n'y a pas de question.

Chapitre No 7 - Sécurité sociale

Jean-Marc Hermans souhaite un rappel de ce qu'est le fond Dubrit.

Clémence Grognuz apporte des informations. Il s'agit d'une personne/famille de Sottens qui avait à l'époque (avant la fusion) fait une donation à la commune d'environ CHF 500'000.-. Le souhait de ce donateur était que cette somme soit utilisée dans le domaine social. Avant la fusion, la commune de Sottens a utilisé entre environ CHF 200'000.- et CHF 300'000.- pour des travaux de réaménagements du centre du village. Actuellement la somme restante (environ CHF 200'000.-) est placée en fonds de placement.

Chapitre No 8 - Services industriels

Il n'y a pas de question.

Plan d'investissements

Le Président rappelle qu'il n'est pas soumis aux votes. Il demande s'il y a des questions ou remarques.

Daniel Robert demande si le chariot télescopique a un lien avec le tracteur multifonction.

David Gavillet :

Il y a un projet d'investissement pour un chariot télescopique. Des informations seront présentées sous « Communications de la Municipalité ».

Il n'y a pas d'autre question.

Le Préavis est accepté à l'unanimité.

06. Préavis No 21-2023 : Demande de crédit pour les chemins (AF 2)

La lecture du Préavis n'est pas demandée.

La commission des finances présente son rapport.

La commission adhoc présente son rapport.

Bernard Krieg :

Le coût des AF étape 1 s'est monté à CHF 830'000.- avec des subventions à 65%. Pour les AF étape 2 le coût était estimé à environ CHF 1 million. A ce stade les subventions ont une tendance à la baisse, ce qui a mené à remettre en question la nécessité des aménagements présentés dans le projet AF étape 2. Deux projets du côté de Villars-Tiercelin ont été retirés car l'état de ces infrastructures était jugé satisfaisant : le chemin menant au terrain de foot ainsi que celui du collecteur du Vuarno.

Le montant des investissements a pu être descendu à CHF 580'000.- avec des subventions à 40%.

Le Président ouvre la discussion.

Etienne Stadler demande pourquoi il y a projet d'agrandir le diamètre de la conduite du collecteur Prés-Savoyards à Villars-Tiercelin sans augmenter celui de la conduite qui va jusqu'au ruisseau.

Bernard Krieg prend note, des vérifications seront effectuées.

Il n'y a pas d'autre question.

Le Préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

07. Communications (2^{ème} partie)

Bernard Joss :

Groupement forestier de la Menthue – Certification CO2

Au printemps dernier, le bureau Guaraci Forest Consulting SA à Lausanne a été mandaté par le Groupement forestier pour étudier le potentiel de mise en place d'une certification CO2 des forêts. Pour la mise en place de ces certificats, les communes membres devront s'engager à renoncer d'exploiter 10% de l'accroissement forestier sur une durée de trente ans. Elle permettra de valoriser la capacité de stockage supplémentaire en CO2 des forêts. Les certificats seront mis sur le marché au prix de CHF 30.- la tonne.

Le coût unique de l'étude et de la mise en place de la certification est de CHF 50'000.-. Le groupement forestier n'ayant pas les fonds nécessaires, le financement sera assumé par les communes en fonction du nombre de ha en propriété. La surface totale des forêts du groupement forestier est de 908 hectares. Jorat-Menthue devra verser CHF 21'000.- avec 415 ha en propriété. Le produit de la vente des certificats CO2 serait de CHF 25'000 par année.

Les forêts suisses absorbent environ 3000 tonnes de CO2 par an et compensent environ un cinquième des émissions de CO2 liées au trafic.

Joëlle Février demande qui pourra acheter ces certificats et à qui reviendra le produit de la vente.

En achetant un certificat CO2 l'acheteur pourra compenser ses émissions de CO2. L'argent de la vente ira au groupement forestier puis profitera aux communes par une diminution des charges.

Avec l'augmentation des coûts, Joëlle Février demande qui pourrait investir dans ce produit.

Bernard Joss répond que certaines entreprises devront compenser leurs émissions de CO2.

Serge Morisod ajoute que les sociétés concernées font ce qu'on appelle du greenwashing. On leur donne bonne conscience en permettant l'achat de ces certificats. Elles ne diminuent en réalité pas leurs émissions de gaz à effet de serre, alors que cela est souhaité.

Mathilde Goumaz :

Manifestations

Présentation du programme d'activités qui seront menées avec l'aide des sociétés locales pour l'année 2024.

- Le « Coup de balai » est un nouvel événement qui aura lieu le 23 mars.
- Le « Gros de Vaud bouge » aura lieu du 1^{er} au 31 mai.
- La fête du 1^{er} août sera organisée par la jeunesse de Villars-Mendraz.
- En septembre aura lieu la soirée des nouveaux habitants. Le projet serait d'organiser cet événement lors de l'Abbaye à Villars-Mendraz.

David Gavillet :

Voirie

En novembre dernier, durant trois jours, les employés de la voirie ont testé l'utilisation d'un véhicule télescopique Weidemann de chez AgriMontanaire Sàrl à Thierrens.

La demande des employés de la voirie était d'avoir un véhicule de relevage à disposition pour faciliter les travaux quotidiens.

Suite au test, il en est ressorti une très bonne maniabilité et précision de travail. La facilité de chargement et déplacement de divers matériaux. Dans les déchèteries, il permet le tassement des bennes et déplacement des déchets verts. Il serait aussi utile pour le déneigement du futur site de la déchèterie. Néanmoins, il ne sera pas prévu pour le déneigement des villages. Les entreprises privées garderont leur mandat.

Un inconvénient a été mis en évidence ; il n'est pas idéal pour les déplacements sur routes entre les villages.

La Municipalité a reçu une deuxième offre pour un véhicule similaire de l'entreprise Robert Aebi AG à Chavornay. La différence de prix est notable.

Les travaux de réflexions se poursuivent.

Plan d'affectation de l'Emetteur

La Municipalité a reçu le retour de l'examen préalable. Celui-ci est positif dans sa globalité malgré quelques corrections et précisions à apporter. Une mise à l'enquête sera probablement déposée en première partie d'année 2024.

Benne compactante à Villars-Mendraz

L'installation est prévue le 18 décembre. La population de Villars-Mendraz est invitée à venir retirer la nouvelle carte pour l'utilisation de la benne, en échange de l'ancienne, le 20 décembre en fin de journée, directement sur le site. La mise en service se fera début janvier.

René Pernet :

Projet de garderie à Villars-Tiercelin

Cette semaine, la Municipalité a eu un contact avec des parents, une pétition a été déposée car l'état des éléments modulaires actuels commence à se détériorer.

Lundi prochain aura lieu une séance avec l'architecte pour le suivi du dossier. En suivant la planification du projet, un Préavis devrait être présenté en décembre 2024.

Travaux de la fondation de Probation

Les travaux du pont vers le Chalet de Sottens sont terminés.

Avec l'aide de la voirie, le local de la Municipalité et de la commune qui se trouve au sous-sol du bâtiment de l'administration est aussi terminé.

René Pernet remercie le Conseil et les commissions pour les bons échanges durant cette année. Il remercie aussi le personnel de la Commune.

08. Divers et propositions individuelles

Jean-Marc Hermans demande si la commission PACom sera convoquée à nouveau prochainement.

René Pernet :

Une commission sera normalement convoquée après le 15 janvier date de la séance d'information publique et qui fera suite à la mise à l'enquête complémentaire. A condition qu'il puisse y avoir une présentation du PACom devant le Conseil en mars.

Jean-Marc Hermans demande s'il ne serait pas judicieux d'envoyer un tout ménage pour rappeler aux habitants les bons comportements à adopter sur une zone 30km/h et 20km/h. Il a été constaté qu'un certain nombre de personnes prennent trop de liberté sur une zone 30km/h (jeux d'enfants).

Bernard Krieg prend note.

Concernant l'invitation faite aux jeunes de 16 ans pour assister à une séance du Conseil. Olivier Sonderegger salue cette initiative et se demande si l'accueil ne pourrait pas être plus élaboré. Certains d'entre eux auraient souhaité avoir plus d'informations avant la séance.

Le président prend note.

Florine Joss fait part d'une remarque concernant la route entre Montaubion-Chardonney et Villars-Tiercelin. Pourquoi ne pas avoir tenu compte des autres usagers de la route, notamment les cycliste et piétons lors des travaux de réaménagements.

René Pernet :

Les normes sont strictes pour la création d'une bande cyclable notamment en présence de surface d'assolement (SDA). Un besoin doit être démontré et actuellement ça n'est pas le cas. Pour les piétons, une infrastructure sécuritaire est nécessaire. En plus des normes, il faut ajouter les particularités du terrain (talus). Les coûts seraient trop importants.

Il n'y a pas d'autre question.

Christophe Korber fait part de ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Le prochain Conseil aura lieu le 18 mars puis le 10 juin, 30 septembre et 9 décembre.

La séance est levée à 19h45.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Alisson Croce